

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge |
| Herausgeber: | Comité International de la Croix-Rouge |
| Band: | - (1986) |
| Rubrik: | Coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

ORGANES DU MOUVEMENT

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge s'est tenue à Genève du 23 au 31 octobre; rendez-vous des gouvernements parties aux Conventions de Genève et des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, elle a réuni les délégations de 113 Etats, de 137 Sociétés nationales, du CICR et de la Ligue. De nombreux observateurs de Sociétés nationales en formation, d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales étaient également présents. Lors de la cérémonie d'ouverture, le Président du CICR a eu l'occasion de retracer les principales étapes du développement du Mouvement et de l'évolution du droit international humanitaire, en particulier depuis 1925, date de la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Genève.

La Conférence a siégé sous la présidence de M. Kurt Bolliger, Président de la Croix-Rouge suisse, Société-hôte. Lors de la première séance plénière, une motion d'ordre a été déposée par la délégation gouvernementale du Kenya au nom du groupe africain, demandant la suspension de la délégation gouvernementale sud-africaine de la XXVe Conférence, en raison de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Après un long débat tant sur la question de l'apartheid que sur le bien-fondé de la motion et sur des questions de procédure, la motion a été acceptée par 159 voix contre 25 et 8 abstentions (dont celle de la Ligue); 47 Sociétés nationales, 4 Etats et le CICR n'ont pas participé au vote, estimant qu'une telle suspension était contraire aux Statuts de la Croix-Rouge internationale et au Règlement de la Conférence.

Deux commissions ont été constituées pour traiter les différents points de l'ordre du jour de la Conférence. La Commission «Droit international humanitaire» a été présidée par l'ambassadeur Alioune Séné, représentant permanent du Sénégal auprès des Nations Unies à Genève. Le respect du droit international humanitaire a constitué le thème majeur des travaux de la Commission qui a d'abord entendu le Président du CICR dresser le bilan des activités de l'institution et des problèmes rencontrés ces cinq dernières années. Rappelant que tous les Etats parties aux Conventions de Genève ont l'obligation de respecter ces textes et de les faire respecter, le Président du CICR a cité un certain nombre de situations conflictuelles particulièrement préoccupantes, dans lesquelles le CICR n'a pas pu exercer son mandat ou n'a pu le faire que partiellement. Il a aussi évoqué des situations de troubles intérieurs et de tensions internes dans lesquelles le CICR

rencontre des difficultés. La Commission a adopté par consensus une résolution selon laquelle la Conférence exprime sa profonde préoccupation devant les difficultés opposées au CICR dans ses efforts pour protéger et assister toutes les victimes militaires et civiles des conflits armés; il est fait appel à toutes les parties engagées dans ces conflits pour qu'elles respectent pleinement leurs obligations et permettent au CICR d'exercer ses activités humanitaires.

Après la présentation d'un rapport sur l'état des **signatures, ratifications et adhésions aux Protocoles additionnels** aux Conventions de Genève, la Commission a adopté une résolution appelant tous les Etats parties aux Conventions à envisager de devenir également parties aux Protocoles le plus rapidement possible (*voir aussi le chapitre consacré aux Protocoles additionnels*).

Dans le domaine des **moyens de transport sanitaire**, une résolution, adoptée par consensus, invite les gouvernements à examiner les propositions visant notamment à améliorer l'identification, la signalisation et la protection des bateaux de sauvetage en période de conflit armé.

La Commission a examiné un rapport, soumis par le CICR et le secrétariat de la Ligue, sur la **diffusion du droit international humanitaire**, en particulier sur les efforts déployés depuis la dernière Conférence internationale (Manille, 1981). Trois résolutions ont été adoptées sur ce thème (*voir aussi le chapitre consacré à la diffusion du droit international humanitaire*).

Trois résolutions ont été adoptées par consensus sur la **torture**. La première demande aux gouvernements d'éliminer la torture sous toutes ses formes et demande aux Sociétés nationales et à la Ligue de soutenir les efforts déployés, en particulier par le CICR, pour prévenir et éliminer la torture. La deuxième prie les Sociétés nationales d'apporter une assistance aux victimes de la torture. La troisième demande de faire mieux connaître le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la torture, ainsi que l'existence de centres de réhabilitation ouverts à leur intention.

La Commission a adopté, toujours par consensus, trois résolutions concernant la **conduite des hostilités**. La première demande aux gouvernements d'examiner les possibilités de moderniser certaines parties du droit humanitaire relatives à la guerre sur mer; elle prie les Etats d'adhérer à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et à ses trois Protocoles; elle encourage les gouvernements à coordonner leurs efforts pour clarifier le droit dans le domaine des nouvelles technologies en matière d'armement dont l'utilisation, en certaines circonstances, pourrait être interdite en vertu du droit existant. La seconde résolution lance un appel pour le strict respect des règles du

droit international humanitaire qui protègent les civils, tandis que la troisième traite du sort des enfants dans les conflits armés et rappelle notamment l'injonction faite aux parties à un conflit de s'abstenir de faire participer directement des enfants de moins de quinze ans aux hostilités.

Sur le problème des **recherches et des réunions de familles**, au vu du rapport établi sur les activités de l'Agence centrale de recherches du CICR, d'une part, et sur celles des Sociétés nationales, d'autre part, quatre résolutions ont été adoptées par consensus. La première concerne l'obtention et la transmission de renseignements nominatifs en tant que moyen de protection et de prévention des disparitions. La seconde demande aux gouvernements d'organiser, dès le temps de paix, des Bureaux nationaux de renseignements, aux termes des dispositions de la III^e Convention. La troisième a trait plus particulièrement aux réfugiés et aux familles dispersées et demande l'intensification de la collaboration entre le CICR et les Sociétés nationales dans le domaine des recherches de personnes disparues et du regroupement des familles. Enfin, la quatrième souligne le mandat spécifique confié à l'Agence centrale de recherches du CICR en tant que coordinateur et conseiller technique.

La **Commission générale** a été placée sous la présidence du Dr Mario Villarroel, vice-Président de la Ligue et Président de la Croix-Rouge vénézuélienne. La révision des **Statuts de la Croix-Rouge internationale** a constitué le thème principal inscrit à l'ordre du jour de la Commission. Mme Stefa Spiljak, co-présidente du Groupe de travail Ligue/CICR pour la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale (*voir ci-après*), a présenté les nouveaux projets de Statuts et de Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont été adoptés par consensus. Par ailleurs, la Commission a adopté deux résolutions relatives au **financement du CICR** par les Sociétés nationales et par les gouvernements, ainsi que le rapport de la Ligue sur le **financement des programmes de la Ligue** par les gouvernements à travers les Sociétés nationales. Elle a ensuite accepté le règlement mis à jour du Fonds de l'Impératrice Shôken.

La Commission s'est également penchée sur la **politique du CICR et de la Ligue pour les situations d'urgence** en adoptant deux résolutions sur ce sujet, ainsi que des propositions d'amendements aux «Principes et règles régissant les actions de secours en cas de désastre». Elle a adopté le rapport de la Ligue sur le **développement des Sociétés nationales**, ainsi qu'une résolution invitant les gouvernements et tous les membres du Mouvement à intensifier leurs efforts de soutien au développement des Sociétés nationales.

La Commission a porté une attention particulière au problème des **réfugiés**, notamment au problème de la protection des camps de réfugiés contre les attaques militaires. Dans une résolution, la volonté du Mouvement d'appuyer les efforts du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'intensifier la collaboration avec cet organisme, a été réaffirmée.

Enfin, des résolutions ont été adoptées sur les sujets suivants: le service volontaire de la Croix-Rouge dans le monde contemporain, l'assistance aux enfants dans les situations

d'urgence, la contribution du Mouvement à la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, les actions de secours consécutives à des catastrophes de caractère technique, la lutte contre la toxicomanie.

Au cours des dernières *séances plénaires des 30 et 31 octobre*, la Conférence a adopté par consensus les rapports des deux Commissions ainsi que 37 résolutions. Elle a également procédé à l'élection des cinq membres de la Commission permanente qui siégeront aux côtés des deux représentants du CICR et des deux représentants de la Ligue jusqu'à la prochaine Conférence internationale. Ces membres sont: le Dr Ahmad Abu Goura (Jordanie), Botho Prince zu Sayn-Wittgenstein-Hohenstein (République fédérale d'Allemagne), M. Janos Hantos (Hongrie), Mme Mavy Harmon (Brésil) et M. Byron Hove (Zimbabwe). La Commission permanente a par la suite élu à sa présidence le Dr Abu Goura et, comme vice-Président, Botho Prince zu Sayn-Wittgenstein-Hohenstein.

Il a enfin été décidé que la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tiendrait en Colombie, à Cartagena.

(La Revue internationale de la Croix-Rouge de novembre-décembre 1986 a publié un compte-rendu détaillé des travaux de la Conférence, ainsi que le texte de toutes les résolutions; celle de janvier-février 1987 a publié les nouveaux Statuts et le nouveau Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge).

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Le Conseil des Délégués, auquel prennent part les représentants des Sociétés nationales, du CICR et de la Ligue, s'est réuni le 22 octobre 1986 sous la présidence de M. Alexandre Hay, président du CICR.

Le thème principal dont a débattu le Conseil a concerné la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la paix. Le Conseil a pris connaissance du **rapport de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix** relatif à ses travaux depuis le Conseil des Délégués de 1985, ainsi que de son rapport complémentaire portant sur les dernières délibérations de la Commission et notamment sur ses propositions relatives à sa composition future. Le Conseil a ainsi décidé, par consensus, de retenir la suggestion que lui a faite la Commission de voir sa composition élargie de deux membres. Le nombre total des membres de la Commission a ainsi été porté de 15 à 17. Outre le CICR, la Ligue et l'Institut Henry-Dunant, les Sociétés nationales organisatrices des deux Conférences mondiales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix (à Belgrade en 1975; à Åland et à Stockholm, en 1984), soit la Croix-Rouge de Yougoslavie et, alternativement, celles de Suède et de Finlande, deviennent membres ex-officio de la Commission. Conformément à la décision N° 1 du Conseil des Délégués de 1985, six Sociétés nationales ont été reconduites dans leurs fonctions; il s'agit des Sociétés nationales des pays suivants: République démo-

cratique allemande, Australie, Egypte, France, Indonésie, Mauritanie. Les six Sociétés nationales nouvellement élues sont celles du Bénin, du Brésil, de Colombie, de l'Ethiopie, de Jordanie et de la République arabe du Yémen.

Les délibérations du Conseil des Délégués ont fait surgir de nombreux thèmes de réflexion pour la Commission, notamment l'éventuelle création d'un prix ou d'une médaille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix, l'importance de l'éducation des jeunes dans l'esprit de paix, la convocation possible d'une troisième Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, l'instauration éventuelle d'une Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix. La Commission présentera au Conseil des Délégués un rapport intermédiaire en 1987 et un rapport définitif en 1989.

Le Conseil des Délégués a également adopté, par consensus, trois résolutions sur la contribution de la Croix-Rouge à la paix.

Le rapport sur les activités de l'Institut Henry-Dunant en 1985-1986 a été présenté par M. Maurice Aubert, Président de l'Institut et Vice-Président du CICR. De nombreuses Sociétés nationales ont souligné le rôle important que l'Institut Henry-Dunant joue et doit continuer de jouer au sein du Mouvement, en tant qu'instrument de recherche, de formation, de documentation et d'échanges sur les activités et la doctrine du Mouvement, sur le droit international humanitaire et sur le développement des Sociétés nationales. Le Conseil des Délégués a adopté par consensus une résolution portant sur le développement futur des activités de l'Institut Henry-Dunant.

Enfin, le rapport du CICR sur les Fonds et Médailles (remise de la Médaille Florence Nightingale, état du Fonds de la Médaille Florence Nightingale et du Fonds Augusta, rapport du Conseil de la Fondation en faveur du CICR) a été approuvé par le Conseil.

Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix

La Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la Paix — présidée, depuis sa création par le Conseil des Délégués en 1977, par M. Harald Huber, actuellement membre honoraire du CICR — s'est réunie à trois reprises au cours de 1986: le 18 avril, les 15 et 16 octobre et, dans sa nouvelle composition, le 23 octobre, au lendemain du Conseil des Délégués.

Les deux premières séances ont été essentiellement consacrées à l'examen des propositions relatives à la nouvelle composition de la Commission, comme le demandait la décision 1 du Conseil des Délégués de 1985. La Commission a décidé, par consensus, de soumettre au Conseil des Délégués une suggestion qui, dépassant ladite décision, visait à élargir sa composition à 17 membres (*voir ci-dessus, le chapitre consacré au Conseil des Délégués*).

La Commission a également étudié les réponses des Sociétés nationales à sa circulaire du 13 janvier 1986 sur la mise en œuvre du Programme d'action de Belgrade et du document final d'Aaland et a inclus une synthèse de ces réponses dans son rapport au Conseil des Délégués.

En ce qui concerne l'étude dont elle a été chargée sur la contribution du Mouvement au respect des droits de l'homme, elle a surtout discuté de la méthode de travail qu'elle emploierait et de la procédure qu'elle adoptera pour la mener à bien. Cette étude montrera la corrélation qui existe entre la contribution du Mouvement à une paix véritable, d'une part, et celle qu'il apporte au respect des droits de l'homme, d'autre part.

La Commission a pris connaissance d'une étude du CICR sur la distinction entre la neutralité politique et la neutralité du Mouvement et l'a intégrée à son rapport au Conseil des Délégués. Elle a recueilli, à l'occasion de l'Année internationale de la paix (1986), des informations sur les actions que les Sociétés nationales envisageaient pour en assurer la célébration; elle a parallèlement encouragé le CICR et la Ligue à publier pour cette Année un recueil des résolutions concernant la paix, adoptées par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge depuis 1921.

Quant à la proposition d'instituer une Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix, elle a entrepris une étude sur l'origine de la Journée du 8 mai, traditionnellement vouée au rappel de l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Elle a de plus pris note des réponses des Sociétés nationales relatives à la réactivation du programme d'action contre le racisme et la discrimination raciale adopté en 1973.

A l'issue du Conseil des Délégués, la Commission a établi son programme de travail futur en tenant compte des nouvelles propositions formulées lors du Conseil (*voir ci-dessus*).

COMMISSION PERMANENTE

En 1986, la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, que préside le Dr Ahmad Abu Goura, Président du Croissant-Rouge jordanien, a siégé les 17 janvier, 22 avril, 15 et 21 octobre et, dans sa nouvelle composition, le 31 octobre à l'issue de la Conférence internationale.

Dans sa première séance de l'année, la Commission permanente, dans le souci de faciliter la participation de toutes les Sociétés nationales à l'ensemble des travaux de la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge, a pris la décision de ramener de trois à deux le nombre des Commissions de la Conférence. La Commission III, traditionnellement dévolue aux services à la communauté et au développement, a en conséquence été supprimée. Les thèmes prévus à son ordre du jour provisoire et qui pouvaient intéresser les gouvernements ont été répartis entre les Commissions I et II, les autres transférés au Conseil des Délégués ou à l'Assemblée générale de la Ligue. La Commission a, en outre, approuvé le slogan «Unis pour l'humanité» proposé pour la Conférence.

En avril, la Commission a arrêté l'ordre du jour du Conseil des Délégués d'octobre 1986. Puis elle a concentré ses efforts sur la recherche de solutions concernant le choix de personnalités pour les principaux postes de la Conférence et des deux Commissions, ainsi que l'établissement de la liste des membres et des observateurs de la Conférence; en effet, avertie des

problèmes qu'allait poser des questions de participation à la Conférence, elle s'est efforcée de les résoudre avant l'ouverture de celle-ci, sans succès cependant en ce qui concerne la délégation du gouvernement d'Afrique du Sud.

COMPOSANTES DU MOUVEMENT

SOCIÉTÉS NATIONALES

Dialogue avec les Sociétés nationales

Dans son appel du 10 janvier 1985 pour une mobilisation humanitaire et dans le mémorandum qui le complétait (cet appel s'adressait tant aux Etats qu'au Mouvement dans son ensemble), le CICR avait souligné, entre autres choses, la nécessité de renforcer ses relations avec les Sociétés nationales et d'augmenter sa contribution spécifique à leur développement. C'est ainsi que le CICR s'est préparé à un dialogue approfondi avec les Sociétés nationales sur ce qu'elles attendent de lui et, réciproquement, sur ce qu'il est en droit d'attendre d'elles. En 1986 a commencé une série de missions auprès de dirigeants de Sociétés nationales, effectuées par des membres du Comité: M. Rudolf Jäckli s'est rendu au Salvador, au Costa Rica, en Colombie, au Chili et au Brésil, en février; M. Maurice Aubert, en France, au mois de mai; M. Richard Pestalozzi, au Nigeria, au Sierra Leone, au Bénin, au Liberia, au Sénégal, en juillet, puis en Hongrie, en septembre. Ces missions ont donné dans l'ensemble des résultats fructueux et constructifs. Elles devraient se poursuivre en 1987 de façon à toucher les différents continents.

Reconnaissance de nouvelles Sociétés nationales

Sur préavis de la Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales et après avoir constaté que ces Sociétés répondaient à toutes les conditions en vigueur, le CICR a prononcé la reconnaissance officielle de la Croix-Rouge de Guinée-Bissau et du Croissant-Rouge des Emirats Arabes Unis, le 27 août 1986, de la Croix-Rouge de Sainte-Lucie, de la Croix-Rouge guinéenne, de la Croix-Rouge angolaise, de la Croix-Rouge du Suriname, le 1^{er} octobre 1986, et du Croissant-Rouge de Djibouti, le 15 octobre 1986.

Conformément à son mandat statutaire, le CICR a aussitôt informé l'ensemble des Sociétés nationales et la Ligue de ces reconnaissances qui ont porté à 144 le nombre de Sociétés membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Ces Sociétés ont été fondées et reconnues par décret gouvernemental comme sociétés de secours auxiliaires des pouvoirs publics, aux dates respectives suivantes: la Croix-Rouge de Guinée-Bissau, fondée le 2 décembre 1977 et reconnue par son gouvernement en 1983; le Croissant-Rouge des Emirats Arabes Unis, fondé et reconnu en 1983; la Croix-Rouge de Sainte-Lucie, fondée en 1949 comme branche de la

Croix-Rouge britannique et reconnue en 1983; la Croix-Rouge guinéenne, fondée le 26 janvier 1984 et reconnue en 1986; la Croix-Rouge angolaise, fondée et reconnue le 16 mars 1978; la Croix-Rouge du Suriname, fondée le 20 juin 1940 et reconnue le 22 septembre 1983; le Croissant-Rouge de Djibouti, fondé le 1er août 1977 et reconnu le 18 octobre 1977.

Développement des Sociétés nationales

En 1986, le CICR a poursuivi ses efforts pour renforcer l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en contribuant au développement des Sociétés nationales dans les domaines qui lui sont spécifiques. Le programme du CICR — qui est intégré à la stratégie de la Ligue pour les années 80, approuvée par la deuxième session de l'Assemblée générale de la Ligue et par la XXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge (Résolution N° XXV) — comprend ainsi:

- le renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales dans certaines situations d'urgence (conflits armés) ou en prévision de celles-ci;
- une assistance technique et juridique pour la création ou la réorganisation de Sociétés nationales;
- la promotion et le soutien des projets des Sociétés nationales concernant leurs programmes de diffusion et leurs services d'information;
- une assistance pour la mise en œuvre des dispositions des Conventions de Genève et en particulier des règles en vigueur sur l'utilisation de l'emblème de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge;
- la formation des cadres des Sociétés nationales pour les tâches incombant à ces dernières en cas de conflit armé;
- la formation des délégués et du personnel des Sociétés nationales appelés à effectuer des missions pour le CICR et la Ligue.

Au cours de l'année, les délégués régionaux ainsi que les responsables de la coopération à Genève se sont rendus à plusieurs reprises auprès de nombreuses Sociétés nationales afin de rencontrer leurs dirigeants, de participer aux activités de ces Sociétés ou encore de prendre part à des réunions et séminaires régionaux.

En ce qui concerne la **diffusion**, des accords de coopération ont été conclus en 1986 avec les Sociétés nationales du Ghana et du Zimbabwe. Par ailleurs, le CICR a continué à soutenir les services et activités de diffusion et d'information d'autres Sociétés nationales: Bangladesh, Bénin, Birmanie, Hong Kong et Macao, Philippines, Liban, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Salvador, Nicaragua, Costa Rica, République Dominicaine, Haïti, Ethiopie, Ouganda, Togo.

Des représentants du CICR ont participé, à titre d'enseignants, à 16 cours de formation pour délégués mis à disposition

par des Sociétés nationales pour des missions internationales: quatre cours en Finlande, deux en Suède, au Danemark et en Belgique, un en Espagne, en Norvège, aux Etats-Unis, au Canada, en RFA et en Italie.

L'Agence centrale de recherches a donné plusieurs cours de formation pour des représentants de Sociétés nationales, tant à Genève qu'auprès des services de recherches de ces Sociétés; des collaborateurs de l'ACR se sont ainsi rendus au Zaïre, aux Etats-Unis, en Indonésie, au Cameroun et au Portugal. Le CICR a également contribué à plusieurs séminaires techniques, organisés par les Sociétés nationales, à l'intention de leur collaborateurs chargés de la recherche de personnes.

Participation à des réunions de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

En 1986, le CICR a notamment pris part aux réunions et séminaires suivants (*les séminaires se rapportant plus spécifiquement à la diffusion sont rapportés dans le chapitre « Diffusion du droit international humanitaire, des principes et idéaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » ou sous le pays concerné dans « L'action sur le terrain »*):

Afrique

- à **Kigali (Rwanda)** s'est tenu, du 25 février au 1^{er} mars, le premier « Atelier francophone sur les réfugiés et personnes déplacées en Afrique » avec la participation des représentants de Sociétés nationales des pays suivants: Angola, Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Mozambique, Mauritanie, Guinée, Tchad, Zaïre, Rwanda;
- à **Mbabane (Swaziland)**, un deuxième atelier sur le même thème a été organisé pour les Sociétés nationales des pays anglophones, du 16 au 23 juin; il a réuni des participants en provenance du Botswana, d'Ethiopie, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Liberia, du Malawi, du Nigeria, du Sierra Leone, de Somalie, d'Afrique du Sud, du Soudan, du Swaziland, de Tanzanie, d'Ouganda, de Zambie et du Zimbabwe. La Fondation Ford, la Ligue et le CICR ont organisé et financé conjointement ces deux ateliers sur les réfugiés, auxquels le HCR a également participé;
- au **Kenya**, un cours de formation régional, organisé par la Ligue pour les délégués des Croix-Rouges et des Croissants-Rouges, a eu lieu du 12 au 16 mai, avec 26 participants venus d'Ethiopie, du Kenya, de Somalie, du Soudan, de Tanzanie, du Swaziland, d'Ouganda, de Zambie et du Zimbabwe;

- à **Quagadougou (Burkina Faso)**, un stage de formation régional des Croix-Rouges et des Croissants-Rouges de la jeunesse a eu lieu du 21 au 30 juin, regroupant 25 personnes de 15 pays (Sénégal, Mauritanie, Guinée, Mali, Côte d'Ivoire, Niger, Togo, Bénin, Tchad, Libye, Cap-Vert, Ghana, Burkina Faso, France, République fédérale d'Allemagne).

Amérique latine

- à **Asunción (Paraguay)** s'est tenue, en mai, la 9^e réunion des Présidents et séminaire technique de la sous-région II (Amérique du Sud). Le CICR était représenté notamment par M^{me} Renée Guisan, membre du Comité;
- à **Panama**, le CICR a participé à la réunion du Comité régional Interaméricain (CORI) qui a eu lieu entre le 24 et le 27 juin.

Asie/Pacifique

- à **Nadi (Fidji)** s'est déroulé, du 17 au 26 novembre, un cours de formation à l'intention des Sociétés nationales du Pacifique-Sud, organisé par la Ligue avec l'appui des Sociétés nationales nordiques; 23 personnes y ont pris part, venant de Sociétés nationales nouvelles; des représentants du CICR, de la Ligue et des Sociétés nationales de Fidji, de Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont assuré l'enseignement.

Europe

- à **Istanbul** (9-11 septembre), le CICR, représenté notamment par M. Daniel Frei, membre du Comité, a assisté à la quatrième Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays méditerranéens

Moyen-Orient et Afrique du Nord

- à **Nouakchott (Mauritanie)**, le Président du CICR a participé à la XVII^e Conférence des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arabes.

Rencontre entre les Sociétés nationales et le CICR

Comme les années précédentes, le CICR a organisé, le 23 avril, une réunion d'information (présentation des principales activités du CICR, suivie de débats) à l'intention des représentants de Sociétés nationales, venus à Genève pour la réunion du Conseil exécutif de la Ligue et d'autres réunions de la Croix-Rouge.

Réunion de Sociétés nationales de pays donateurs

Une réunion d'information sur les actions spéciales de secours d'urgence du CICR a été organisée au siège de l'institution, les 2 et 3 avril: elle a réuni des représentants de dix-huit Sociétés nationales et trois représentants de la Ligue.

Fonds de l'Impératrice Shôken

La Commission paritaire (Ligue-CICR), chargée de la distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken, s'est réunie à Genève les 10 et 27 mars 1986, sous la présidence de M. Aubert, Vice-Président du CICR, et en présence de l'ambassadeur du Japon.

Ce Fonds a été créé en 1912 par un don de l'Impératrice Shôken du Japon en vue de favoriser le développement des activités humanitaires des Sociétés nationales. Depuis lors, le Fonds a bénéficié de plusieurs dons de la famille impériale, du gouvernement du Japon, ainsi que de la Croix-Rouge japonaise.

La Commission paritaire a décidé de procéder à la 65^e distribution des revenus entre les neuf Sociétés nationales des pays suivants: Chili, Fidji, Inde, Indonésie, Liberia, Ouganda, Pérou, Tunisie et République arabe du Yémen, pour l'achat d'équipements de secours, de matériel pour la transfusion sanguine et de matériel destiné à la formation (*pour le détail de cette 65^e distribution, cf. la Revue internationale de la Croix-Rouge de juillet-août 1986*).

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Groupe de travail conjoint Ligue/CICR pour la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale

L'année 1986 a vu l'aboutissement des travaux relatifs à la révision des Statuts de la Croix-Rouge internationale. Ceux-ci, ainsi que le Règlement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui n'avaient pas été modifiés depuis 1952 et dont la plupart des dispositions dataient de 1928, sont désormais remplacés par les Statuts et par le Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En octobre 1985, ces projets avaient déjà reçu l'aval des assemblées respectives du CICR et de la Ligue. Les mois qui ont précédé la XXV^e Conférence internationale ont été employés, dans un premier temps, à apporter quelques dernières retouches aux projets pour tenir compte des remarques exprimées soit lors de l'assemblée générale de la Ligue, soit ultérieurement par des membres de la Commission permanente. Dans un deuxième temps, il a fallu expliquer aux Sociétés nationales, voire aux gouvernements, les motifs de certains choix, en particulier quand leurs suggestions n'avaient pas pu être retenues.

L'adoption sans discussion et dans leur totalité des nouveaux textes par la XXV^e Conférence internationale résulte donc d'un effort soutenu du Groupe de travail, en particulier de ses deux co-présidents, M^{me} Spiljak, de la Croix-Rouge yougoslave, et M. Pestalozzi, ancien Vice-Président du CICR.

Les nouveaux Statuts et Règlement présentent des améliorations notables sur plusieurs points, notamment: une meilleure structuration générale, avec une claire distinction entre les composantes et les organes du Mouvement; une totale égalité non seulement *de facto* mais aussi *de jure* des emblèmes reconnus par les Conventions de Genève (Croix et Croissant); l'inclusion — dans les Statuts — des Principes fondamentaux, des conditions de reconnaissance des Sociétés nationales, de la mission du Mouvement, de la définition de la paix par la Croix-Rouge, d'un article consacré aux Sociétés nationales et d'un autre portant sur les relations des Etats parties aux Conventions de Genève avec le Mouvement. Enfin, les Statuts (articles 5 et 6) confirment et clarifient la répartition des compétences entre le CICR et la Ligue.

Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales

La Commission conjointe CICR/Ligue pour les statuts des Sociétés nationales s'est réunie à cinq reprises en 1986, soit le 12 mars, le 14 avril, le 21 mai, le 14 juillet et le 16 septembre.

Conformément aux résolutions VI et XX des XXII^e et XXIV^e Conférences internationales de la Croix-Rouge, tenues respectivement à Téhéran en 1973 et à Manille en 1981, la Commission a examiné les projets de modification de statuts soumis par neuf Sociétés nationales. La Commission a suivi régulièrement et, dans la mesure de ses moyens, soutenu le processus de développement de quatorze Sociétés en formation.

Elle a recommandé la reconnaissance officielle par le CICR et l'admission au sein de la Ligue des Sociétés suivantes: Croix-Rouge de Guinée-Bissau, Croissant-Rouge des Emirats Arabes Unis, Croix-Rouge de Sainte-Lucie, Croix-Rouge guinéenne, Croix-Rouge angolaise, Croix-Rouge du Suriname, après une évaluation sur place de la capacité opérationnelle de ces Sociétés par des délégués du CICR et de la Ligue.

En outre, en 1986, des missions conjointes ont été effectuées, à son initiative, auprès du Croissant-Rouge des Emirats Arabes Unis en mars, du Croissant-Rouge des Comores en juillet, des Sociétés de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-Grenadines, de Dominique, d'Antigua-et-Barbuda en août et de la Croix-Rouge de Guinée équatoriale en août, afin d'évaluer leur degré de développement.

INSTITUT HENRY-DUNANT

Le CICR est membre de l'Institut Henry-Dunant au même titre que la Ligue et la Croix-Rouge suisse. En 1986, à la fin du mois de juin, la présidence de l'Institut est revenue au CICR et

c'est M. Maurice Aubert, Vice-Président du CICR, qui a été nommé à cette fonction pour deux ans, succédant ainsi à M. Jean-Paul Buensod (Croix-Rouge suisse). Par ailleurs, l'Assemblée générale de l'Institut a désigné un nouveau directeur en la personne de M. Jean Hoefliger, jusqu'alors délégué général du CICR pour le Moyen-Orient.

Le CICR est associé à certaines études entreprises par l'Institut, notamment dans le domaine du droit international humanitaire, et il participe à divers séminaires organisés par l'Institut. C'est ainsi qu'en 1986, des collaborateurs du CICR ont pris part, à titre d'enseignants:

- au VI^e séminaire sur la Croix-Rouge et le droit international humanitaire pour les membres des Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève (Genève, 8-10 janvier);
- au séminaire sur la Croix-Rouge et le droit international humanitaire pour des journalistes français (Genève, 13-14 mai);
- au XI^e cours d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge, destiné aux cadres et volontaires des Sociétés nationales (Genève, 26 mai-6 juin);
- au IV^e programme sur le droit international public et le droit international humanitaire pour étudiants en droit, organisé en collaboration avec l'Université de Santa Clara de Californie (Genève, 10 juin-4 juillet);
- au V^e séminaire africain de droit international humanitaire, organisé avec l'Institut des Relations internationales du Cameroun (Yaoundé, 26 novembre-4 décembre).

En outre, l'Institut Henry-Dunant a organisé, en collaboration avec le CICR et la Ligue, une table ronde internationale sur le service volontaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est tenue à Genève du 28 au 30 avril et qui a réuni dix-sept Sociétés nationales d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe.

*
* *

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE MÉDICAL

Le CICR, l'OMS et la faculté de médecine de l'Université de Genève ont organisé, à Genève, du 2 au 21 juin, un cours de formation intitulé «HELP 86» («Health Emergencies in Large Populations»). Ce cours — le premier du genre — était destiné à des personnes (médecins, infirmiers, ingénieurs sanitaires) ayant déjà une expérience de la médecine d'urgence et venant soit du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, soit d'autres organisations. L'objectif de ce cours — et de ceux qui suivront chaque année — est de former du personnel hautement qualifié pour des interventions dans de grandes actions de secours et d'assistance médicale, ainsi que de favoriser une bonne collaboration entre les différents organismes d'assistance.

Par ailleurs, le CICR est en train d'élaborer un Manuel de chirurgie de guerre, afin de transmettre l'expérience qu'il a acquise en la matière et de contribuer à la formation de chirurgiens du CICR et de Sociétés nationales appelés à partir en mission, ainsi que du personnel médical d'autres agences humanitaires. A cet effet, le CICR a réuni, pour les consulter, des experts en chirurgie de guerre à Genève, du 11 au 14 septembre.